

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 32

procurations : 10

votants : 42

Date de convocation :

12 novembre 2024

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, A. CUZIN, V. LECAQUE, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, P-J. CRASTES par M. MERMIN, C. CACOUAULT par F. GUILLET, M. GRATS par M. SALLIN, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par D. CHAPPOT, G. NICOUD par D. BESSON, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : J-L. PECORINI, P. CHASSOT, D. JUTEAU, J. CHEVALIER, C. DURAND, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DE SMEDT

Délibération n° c_20241125_mob_125

1.1. MARCHES PUBLICS

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE D'ORGANISME QUALIFIE AGREE
DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAMWAY GENEVE**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3^{ème} Vice-Président,

Dans le cadre du projet de tramway, la Communauté de Communes du Genevois a attribué le 14 septembre 2020 un marché d'Organisme Qualifié Agréé (OQA) – dossier de sécurité des transports guidés à la société AUDISAFE pour un montant de 80 932,00 € H.T.

Il convient de prendre en considération, par avenant n° 1, les prestations suivantes :

- 1) Instruction des remarques émises sur le Dossier Préliminaire de Sécurité modificatif par le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG), ce qui consiste en :
 - Participation aux réunions en présence du Maître d'Ouvrage (MOA), son mandataire, du Maître d'Oeuvre (MOE) et du STRMTG ;

- Evaluation des esquisses et plans provisoires sur des modifications de conception de projet ;
 - Evaluation des documents, plans, note et émission d'un Journal de Points Ouverts (JPO) ;
 - Emission d'un avis sur note explicative MANT ;
 - Emission d'un avis sur les plans d'aménagements actualisés, la notice de sécurité d'application du guide zones de manoeuvres et du tableau des écarts ;
 - Emission d'un avis sur les différentes pièces constitutives du dossier préliminaire de sécurité modifié.
- 2) Analyse du dossier complémentaire relatifs aux modifications de position de la station de Saint-Julien-en-Genevois centre et de la conception du carrefour Gare / Louis Armand, soit de manière plus détaillée :
- Participation à la réunion relative à la présentation des évolutions, objet de la mission d'évaluation complémentaire ;
 - Evaluation des modifications de position de la station Saint-Julien-en-Genevois Centre ;
 - Evaluation des plans d'aménagement et du nouveau fonctionnement du carrefour Gare / Louis Armand et mise à jour du JPO ;
 - Emission d'un avis sur les différentes pièces constitutives du dossier complémentaire.

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 26 855,00 € H.T., soit 32 226,00 € T.T.C. Le montant du marché est désormais de 107 787,00 € H.T., soit 129 344,40 € T.T.C. Cet avenant représente une augmentation de 33,18 % du montant du marché.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2194-2, 3 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité ;

Vu la délibération n° 20200914_b_mob19 du Bureau communautaire du 14 septembre 2020 portant attribution du marché « tram : Organisme Qualifié Agréé (OGA) – dossier de sécurité des transports guides » ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, réunie le 07 octobre 2024 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché d'organisme qualifié agréé dans le cadre du projet de tramway Genève, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 26 855,00 € H.T., soit 32 226,00 € T.T.C., annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Tramway – exercice 2024 – chapitre 23 - immobilisations en cours et chapitre 45 - comptabilité distincte rattachée.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 42
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
Michel DE SMEDT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 05/12/2024
Publiée électroniquement le 05/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°01 – Marché 2020-T38-047

A - Identification de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS – Bâtiment Athéna, entrée 2 –
38, rue Georges de Mestral – Archamps Technopole – 74166 Saint Julien en Genevois
Représentée par son Président, Pierre-Jean CRASTES,

Représenté par son mandataire, le groupement constitué par :

SAEM d'Aménagement des Territoires de l'Isère "TERRITOIRES 38"
Au capital de 1 703 996 Euros – RCS Grenoble – SIRET 057 502 437 00098
Siège social : 34 rue Gustave Eiffel – 38028 GRENOBLE Cedex 1
Représentée par son Directeur Général Délégué, Christian BREUZA

TERACTEM

Au capital de 10 500 021 Euros – RCS Annecy – SIRET 314 920 064
Siège social : 105 avenue de Genève – CS 40528 – 74014 ANNECY CEDEX
Représentée par son Directeur Général, André BARBON

TERRITOIRES 38 étant mandataire du groupement

B - Identification du titulaire du marché public

AUDITSAFE S.A.SU.
15 Avenue du Centre
78280 GUYANCOURT
SIRET 799 316 468 00013

C - Objet du marché public

OP 2209 – TRAMWAY GENEVE

Marché 2020-T38-047 – Marché d'organisme qualifié agréé dans le cadre du projet de tramway Genève.

■ **Date de la notification du marché public :** 22/10/2020

■ **Durée d'exécution du marché public :** 60 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Montant HT : **80 932,00 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : **97 118,40 €**

D - Objet de l'avenant

Les missions prévues au marché initial portent sur l'évaluation du niveau de sécurité du système global de transport public guidé urbain, de l'ensemble des sous-systèmes et du traitement des interfaces entre sous-systèmes par un Organisme Qualifié Agréé (OQA).

Le Dossier Préliminaire de Sécurité (DPS) a été analysé par le prestataire en date du 04 février 2022 ; il a également fait l'objet d'un avis favorable préalablement à la transmission pour instruction par les services de l'état.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la remobilisation du prestataire pour les missions supplémentaires suivantes :

1. Instruction des remarques émises sur le DPS modificatif par le STRMTG

- Participation aux réunions en présence du maître d'ouvrage, son mandataire, du maître d'œuvre et du STRMTG,
- Evaluation des esquisses et plans provisoires sur des modifications de conception de projet,
- Evaluation des documents, plans, note et émission d'un journal de points ouverts (JPO)
- Emission d'un avis sur note explicative MANT,
- Emission d'un avis sur les plans d'aménagements actualisés, la notice de sécurité d'application du guide zones de manœuvres et du tableau des écarts,
- Emission d'un avis sur les différentes pièces constitutives du dossier préliminaire de sécurité modifié.

Le montant des prestations supplémentaires s'élève à **19 280,00 €HT**.

2. Analyse du dossier complémentaire relatifs aux modifications de position de la station St Julien centre et de conception du carrefour Gare / Louis Armand.

- Participation à la réunion relative à la présentation des évolutions, objet de la mission d'évaluation complémentaire,
- Evaluation des modifications de position de la station Saint Julien Centre,
- Evaluation des plans d'aménagement et du nouveau fonctionnement du carrefour Gare / Louis Armand et mise à jour du journal des points ouverts (JPO)
- Emission d'un avis sur les différentes pièces constitutives du dossier complémentaire.

Le montant des prestations supplémentaires s'élève à **7 575,00 €HT**.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'ensemble de ces incidences nécessite la passation d'un avenant au marché Organisme Qualifié Agréé (OQA). L'incidence financière sur le montant du marché public est de :

- Montant HT : **26 855 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : **32 226,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **33,18 %**

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : **107 787,00 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : **129 344,40 €**

Délai d'exécution du marché

Par courrier du 29 novembre 2023, le Canton de Genève a informé la Communauté de Communes du Genevois de recours sur le projet suisse et ainsi du report du démarrage des travaux du second tronçon. La conséquence directe est un décalage de la mise en service de la section de la ligne de tramway comprise entre Plan-les-Ouates et Saint Julien en Genevois en 2029.

Compte tenu de l'arrêt de l'opération, le titulaire du présent marché est informé de la suspension du contrat d'exécution des prestations à compter de la notification de l'avenant. Dans l'hypothèse d'un jugement favorable, le prestataire sera notifié par ordre de service du nouveau calendrier opérationnel. Dans le cas contraire, il sera procédé à la résiliation du marché au motif d'intérêt général.

Clause de renonciation à tout recours :

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent applicables et demeurent inchangées.

Le titulaire renonce à toute réclamation concernant les modifications objet du présent avenant et portant sur des faits antérieurs à sa passation.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
AUDITSAFE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Grenoble le

Signature
(Représentant de l'entité adjudicatrice)

Le Directeur Général Délégué,

#signature#

Christian BREUZA

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)